

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 FEVRIER 2017**

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2016

- |                                                                                                                                                             |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 1 - Conseil Municipal : démission de Mme Michèle Menu                                                                                                       |                     |
| 2 - Conseil Municipal : décision de réduction du nombre d'adjoints .....                                                                                    | <i>Délibération</i> |
| 3 - Dossiers d'urbanisme : habilitation de signature à M. Francis Bossard .....                                                                             | <i>Délibération</i> |
| 4 - Moulin Gueffard : proposition de création d'un comité de suivi du projet de réhabilitation .....                                                        | <i>Délibération</i> |
| 5 - Budget Général : compte administratif et compte de gestion 2016 .....                                                                                   | <i>Délibération</i> |
| 6 - Budget Assainissement : compte administratif et compte de gestion 2016 .....                                                                            | <i>Délibération</i> |
| 7 - Les Sables d'Olonne Agglomération : transfert de la compétence et du budget Assainissement .....                                                        | <i>Délibération</i> |
| 8 - Les Sables d'Olonne Agglomération : transfert de la compétence Tourisme .....                                                                           | <i>Délibération</i> |
| 9 - Les Sables d'Olonne agglomération : proposition d'adoption des statuts .....                                                                            | <i>Délibération</i> |
| 10 - Les Sables d'Olonne agglomération : proposition de composition de la Commission Locale<br>d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) .....           | <i>Délibération</i> |
| 11 - BP 2017 : autorisation d'engagement pour les dépenses d'investissement .....                                                                           | <i>Délibération</i> |
| 12 - Espace du Pré Neuf : proposition de tarifs complémentaires .....                                                                                       | <i>Délibération</i> |
| 13 - Syndicat Mixte de Prévention Routière : proposition d'adhésion au syndicat Mixte.....                                                                  | <i>Délibération</i> |
| 14 - Intercommunalité : proposition de participation au paiement du loyer du prêtre de la paroisse le temps<br>de travaux de rénovation du presbytère ..... | <i>Délibération</i> |
| 15 - Travaux 2017 : sollicitation de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire .....                                                                 | <i>Délibération</i> |
| 16 - Déclarations d'Intention d'Aliéner .....                                                                                                               | <i>Délibération</i> |
| 17 - Questions diverses                                                                                                                                     |                     |

**Secrétaire de séance :** TEILLET Sonia

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, BATY Laurent, MANDRET Michel, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, RAFFIN Stéphane, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric, PIERRET Jimmy.

Étaient absents excusés : MENARD Gaël (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), BONNIN Sylvie (pouvoir donné à SOUDAIN Maryse), HEURION Ludmila (pouvoir donné à PINGUET Jean-Luc), BEJARS Muriel (pouvoir donné à FERRE Isabelle), GROLLIER Jocelyne (pouvoir donné à TEILLET Sonia), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à MANDRET Michel), GIRAUDEAU Clotilde (pouvoir donné à PIERRET Jimmy).

En préambule à cette séance, M. le Maire présente ses vœux au conseil municipal même si l'inauguration de l'Espace du Pré Neuf et la cérémonie des vœux lui ont d'ores-et-déjà permis de rencontrer chacun. Il rappelle l'importance donnée à la réouverture de la salle du Pré Neuf après quelques mois de fermeture et la très grande impatience des associations de retrouver un environnement de réunion et d'activité modernisé. M. le Maire en profite pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation et en particulier les entreprises locales qui ont été prestataires du buffet : la boulangerie, la pâtisserie, l'épicerie et le domaine St Nicolas.

**1. Conseil Municipal : démission de Mme Michèle Menu**

M. le Maire indique que Mme Michèle Menu ayant quitté l'île d'Olonne et déménagé pour des raisons personnelles a fait part de son impossibilité de rester conseillère municipale. Il la remercie pour son implication au cours de cette première partie de mandat. Gillian Khöler qui devrait intégrer le conseil municipal de droit est aujourd'hui étudiante et M. le Maire indique attendre confirmation de son intégration.

**2. Conseil Municipal : décision de réduction du nombre d'adjoints**

M. le Maire rappelle que lors de la séance plénière du 6 juin 2016, M. Laurent Baty informait le conseil municipal de sa démission de ses fonctions d'adjoint. A ce moment le conseil municipal avait décidé de ne pas nommer un autre adjoint mais de désigner un conseiller municipal spécial avec des délégations en la personne de Jean-Luc Pinguet.

M. Le Préfet demande aujourd'hui que le conseil municipal formalise officiellement la réduction du nombre d'adjoints.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE confirme la réduction du nombre d'adjoints à 5.

### **3. Moulin Gueffard : Création d'un comité de suivi du projet**

M. le Maire rappelle que le projet et principe de sauvegarde a été adopté à l'unanimité le 6 juin 2016 ainsi que l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association de sauvegarde du patrimoine Islais afin de permettre le lancement d'une étude de faisabilité pour concrétiser ou non le projet.

En vertu de l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la Commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants d'associations.

M. le Maire propose ainsi la création d'un tel comité consultatif pour travailler avec l'Association pour la Sauvegarde du Moulin et du Patrimoine Islais (SMPI), dont le siège est sis 21bis rue de la Vertonne à L'ILE D'OLONNE qui poursuit des objectifs de sauvegarde et conservation du site. La Maitrise d'ouvrage ne pouvant être que communale afin de rester strictement dans la légalité, la solution de création d'un comité consultatif de 9 membres (4 membres de l'association + 4 conseillers municipaux, présidée par M. le Maire) répond aux objectifs.

Ce comité pourra en tant que de besoin s'adjoindre les conseils d'un architecte du patrimoine et sera chargé de faire des propositions quant au sauvetage et à la mise en valeur du site, aux travaux et aménagement à y entreprendre ; de donner son avis sur les partenariats à mettre en place et d'examiner les dossiers des travaux à réaliser et d'une manière générale de suivre l'évolution du projet. Il pourra être consulté dans le cadre de l'analyse éventuelle des dossiers d'appel d'offre.

Pour ce qui concerne l'étude de faisabilité, un pré devis a été fait et il faut désormais clairement identifier ce qui peut être sauvé en le « cristallisant ». Cette étude va coûter environ 8 000 € HT. M. le Maire propose alors que l'association reverse à la commune les 5 000 € de subvention préalablement perçues et que ce montant soit complété dans le budget 2017 afin de lancer l'étude de faisabilité.

Ms. Jimmy Pierret et Laurent Baty échangent sur les différents projets et rappellent l'hypothèse présentée par un premier groupe de travail dont Stéphane Raffin faisait partie, de déconstruire puis reconstruire. M. le Maire précise que cette hypothèse a été écartée car l'objectif est aujourd'hui de conserver ce qui peut l'être afin de préserver la trace historique de cette construction sans avoir la volonté de recréer un moulin. M. Laurent Baty rappelle que l'on trouve dès le XVIIIème siècle mention du moulin avec des notes indiquant son état de dégradation et sa fissure.

M. Jean-Luc Pinguet rappelle que les deux architectes du patrimoine consultés préalablement valident le projet de cristallisation avec pour seule interrogation majeure la hauteur du fût qu'il est possible de conserver. Il précise que ce qui est impressionnant et dommageable ce sont les ouvertures et l'eau qui y pénètre. C'est cela qui est dangereux. L'association va d'ores-et-déjà intervenir dans les semaines à venir par la pose de 3 étais nord et sud de façon à maintenir l'édifice sans s'appuyer dessus. Un projet de bâche est actuellement à l'étude afin de préserver la structure dans l'attente des résultats de l'étude. Une entreprise locale serait par ailleurs mécène de cette opération.

M. le Maire rappelle que ce projet d'initiative communale est ainsi porté avec intérêt et crédibilité par l'association. Ce choix a entraîné autour de lui et de Laurent Baty, Président de l'association un collectif d'un grand dynamisme.

M. Jimmy Pierret indique soutenir le projet mais précise que si des arbitrages sont nécessaires autour des orientations budgétaires 2017, il préfère voir mettre le budget s'orienter sur l'école. Il indique être favorable à ce que quelque chose se fasse au Moulin demande que les échanges restent ouverts en fonction des nécessités de budget. M. Stéphane Raffin rappelle que l'objet est de dire combien cela coûterait par la suite. Qu'elle garantie de financement par la suite ? Avons-nous une chance de l'atteindre ?

M. le Maire confirme que toutes les décisions seront prises en conseil municipal sur avis et proposition du comité consultatif. Il indique qu'un budget annexe ou l'ouverture d'une opération comptable spécifique sera faite afin d'identifier clairement les engagements financiers de ce programme. Ce point sera validé avec les services de la Trésorerie. Il propose que les membres issus de conseil municipal soient : Stéphane VIOLLEAU, Isabelle FERRE, Michel MANDRET, Muriel BEJARS.

M. Frédéric Courant manifeste son souhait d'intégrer ce comité et M. le Maire confirme sa proposition initiale de composition du comité consultatif qui est un groupe de travail élargi tout en rappelant que la représentativité n'a pas à être assurée au sein de ce type de structure. Il appartiendra toujours à l'ensemble des élus de se prononcer sur le devenir du Moulin.

Le conseil municipal valide la création du dit comité consultatif par 20 voix POUR et 2 voix CONTRE

#### **4. Les Sables d'Olonne Agglomération : Transfert de la compétence assainissement**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, il convient de conclure un Procès-Verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles.

Il s'agit pour la compétence assainissement de formaliser le transfert :

- De la station d'épuration (lagune) d'une capacité de 2500 équivalents-habitants,
- D'un réseau d'assainissement de 21 km
- De 8 postes de relèvements
- De petits équipements (avaloirs, regards ...)

D'autre part, M. le Maire expose que le clôturage du budget assainissement a fait l'objet de nombreux échanges avec le Communauté d'Agglomération, puisque, sur les conseils du cabinet KPMG, il a été proposé de verser 400 000 € à l'EPCI afin de participer à la fois au financement des travaux d'extension de réseau juste engagés, de permettre le financement des futurs travaux de rénovation de la station d'épuration et d'assumer le coût de fonctionnement du service. A la clôture du budget assainissement, le solde sera reversé au budget général en fonctionnement comme en investissement.

Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE le transfert tel qu'exposé.

#### **5. Les Sables d'Olonne Agglomération : Transfert de la compétence tourisme**

M. le Maire indique que dans le cadre du transfert de la compétence tourisme, il convient également de conclure un PV de mise à disposition de biens meubles et immeubles.

Il s'agit de formaliser le transfert d'un bâtiment nu de 48 m<sup>2</sup> situé Place de la Jolie Saunière dont l'usage est partagé avec l'agence postale communale pour ¼ de sa surface.

Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE le transfert tel qu'exposé.

#### **6. Les Sables d'Olonne Agglomération : adoption des statuts**

M. le Maire rappelle que le projet des statuts avait été soumis au conseil municipal lors d'une précédente séance plénière. L'agglomération étant désormais établie, il s'agit de confirmer l'adoption des statuts tels que présentés. Les membres du conseil municipal ayant pris connaissance du projet, ils valident à l'UNANIMITE lesdits statuts.

#### **7. Les Sables d'Olonne Agglomération : composition de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)**

M. le Maire rappelle que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers, afin de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI ou aux communes. Elle est composée de membres des conseils municipaux. Il est proposé et validé à l'UNANIMITE de fixer la composition de la CLECT à l'identique de celle de la commission finances, soit 14 membres comme suit

	Délégués	
Vice-Président	Albert BOUARD	
Les Sables d'Olonne	Brigitte TESSON	Armel PECHEUL
Olonne sur Mer	Didier JEGU	Frédéric BENELLI
Le Château d'Olonne	Chantal MEREL	Joël MERCIER
L'Île d'Olonne	Fabrice CHABOT	
Sainte Foy	Jean-Paul DUBREUIL	
Vairé	Alain TAUPIN	
Saint Mathurin	Patrice AUVINET	
Minorité municipale	Gérard MERCIER	
Minorité municipale	Mauricette MAUREL	
Minorité municipale	Loïc PERON	

#### **8. BP 2017 : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement**

M. le Maire rappelle que le code des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour l'assemblée délibérante d'engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Soit le calcul suivant :

CHAPITRE		BP 2016	25%
20	Immobilisations incorporelles	51 637,10 €	12 909,28 €
21	Immobilisations corporelles	1 618 037,65 €	404 509,41 €
		1 669 674,75 €	417 418,69 €

Il est alors proposé au conseil municipal d'engager les dépenses suivantes qui valide à l'UNANIMITE. Ces dépenses seront prises en compte dans le vote du budget 2017 à intervenir

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
20	20 - Matériels	2051	2 237,32 €
<b>Total chapitre 20</b>			<b>2 237,32 €</b>
Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
21	11 - voirie	2112	735,00 €
	11 - voirie	2151	11 379,00 €
	11 - voirie	2128	2 580,00 €
	20 - Matériels	2158	13 376,04 €
	21- Batiments	21318	152 137,75 €
<b>Total chapitre 21</b>			<b>180 207,79 €</b>
<b>soit</b>			<b>182 445,11 €</b>

### 9. Espace du Pré Neuf : proposition de tarifs complémentaires

M. le Maire rappelle que les tarifs de location 2017 de la salle ont d'ores-et-déjà été voté par le conseil municipal. Cependant avec la mise en œuvre du nouveau règlement suite aux travaux de rénovation, un point concernant le ménage a été omis. Il est proposé que toute personne qui loue salle participe aux frais par 50 € ou 150 € de plus si elle souhaite ne pas faire le ménage. Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide les tarifs 2017 comme suit

PARTICULIER	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + sono	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + Office + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + Office + sono		
	Semaine 1 Jour	300 €	380 €	120 €	180 €	
	Week-end 1 Jour	400 €	500 €	140 €	220 €	
	Week-end 2 Jours	700 €	800 €	160 €	240 €	
OPTIONS	Préparation de la salle (à partir de 16h30)	Vidéoprojecteur	Percolateur	Vaisselle (Pack de 50 Personnes)	Forfait Ménage	
Semaine 1 Jour	-	50 €	10 €	30 €	150 €	
Week-end 1 Jour	50 €	70 €	10 €	30 €	150 €	
Week-end 2 Jours	50 €	80 €	20 €	30 €	150 €	
PARTICULIER HORS COMMUNES	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + sono	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + Office + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + Office + sono		
	Semaine 1 Jour	360 €	470 €	160 €	295 €	
	Week-end 1 Jour	460 €	590 €	180 €	355 €	
	Week-end 2 Jours	790 €	950 €	200 €	425 €	
OPTIONS	Préparation de la salle (à partir de 16h30)	Vidéoprojecteur	Percolateur	Vaisselle (Pack de 50 Personnes)	Forfait Ménage	
Semaine 1 Jour	-	50 €	20 €	30 €	150 €	
Week-end 1 Jour	60 €	75 €	20 €	30 €	150 €	
Week-end 2 Jours	60 €	85 €	40 €	30 €	150 €	
ASSOCIATION	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + sono	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + Office + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + Office + sono		
	Semaine 1 Jour	150 €	190 €	100 €	120 €	
	Week-end 1 Jour	200 €	240 €	120 €	140 €	
	Week-end 2 Jours	250 €	290 €	140 €	160 €	
OPTIONS	Préparation de la salle (à partir de 16h30)	Vidéoprojecteur	Percolateur	Vaisselle (Pack de 50 Personnes)	Forfait ménage	
Semaine 1 Jour	-	-	-	30 €	150 €	
Week-end 1 Jour	50 €	-	-	30 €	150 €	
Week-end 2 Jours	50 €	-	-	30 €	150 €	

ASSOCIATION HORS COMMUNES	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + sono	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m <sup>2</sup> ) + Office + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + sono	Salle de la Vigne (demie salle – 140 personnes + Bar) + Office + sono	
Semaine 1 Jour	330 €	430 €	140 €	260 €	
Week-end 1 Jour	430 €	550 €	160 €	310 €	
Week-end 2 Jours	730 €	880 €	180 €	390 €	
OPTIONS	Préparation de la salle (à partir de 16h30)	Vidéoprojecteur	Percolateur	Vaisselle (Pack de 50 Personnes)	Forfait ménage
Semaine 1 Jour	-	50 €	20 €	30 €	150 €
Week-end 1 Jour	60 €	60 €	20 €	30 €	150 €
Week-end 2 Jours	60 €	80 €	40 €	30 €	150 €

**La somme de 50,00 € sera facturée pour le Ménage**

## **10. Syndicat Mixte de Prévention routière : proposition d'adhésion**

M. le Maire rappelle que la compétence « prévention routière » qui était assumée par la CCAV ne l'est pas par la communauté d'agglomération. Il est alors proposé au conseil municipal d'adhérer au Syndicat Mixte de la Prévention Routière (Les Achards) afin de faire bénéficier les écoles de cette prestation. La cotisation annuelle proposée est de 0,98 €/habitant, identique à la cotisation que versait la CCAV en 2015.

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE d'adhérer au Syndicat mixte de prévention routière pour en faire profiter les écoles de la commune.

## **11. Proposition de participation au paiement du loyer du prêtre de la paroisse le temps de travaux de rénovation du presbytère**

M. le Maire indique être sollicité par la Mairie de St Mathurin afin de participer au financement du loyer du prêtre de la paroisse dans l'attente de la construction de logements sociaux qui est programmée. Il est envisagé un loyer de 200 €/mois qui pourrait être pris en charge par les 4 communes de la paroisse.

Mrs. Nicolas Courant et Laurent Baty rappellent que la commune prend actuellement à sa seule charge la maison qu'occupe le prêtre en retraite Yves Garnier alors qu'il apporte toujours un soutien et intervient dans la vie de la paroisse. Ils interrogent sur la nécessité de participer à cette dépense supplémentaire quand les autres communes de la paroisse n'assument aucune charge.

M. le Maire indique que cette question nécessite en effet des échanges préalables avec les Maires des autres communes concernées et propose de reporter cette question au conseil municipal

## **12. Programme de réaménagement de la rue des Marais : validation et sollicitation de subvention**

M. le Maire et Francis Bossard indiquent que la dynamisation et le maintien des commerces dans le centre bourg et de la Rue des Marais en particulier doit passer par différents aménagements. Il s'agit en effet :

- d'accompagner les commerces dans la mise en accessibilité de leurs boutiques qui est aujourd'hui impossible du fait du peu de largeur de trottoir,
- de sécuriser et faciliter les déplacements doux,
- de créer des emplacements de stationnement adaptés à la vie du centre bourg,
- de faire ralentir la vitesse des véhicules qui entrent dans le bourg et qui accèdent presque directement dans la Rue des Marais en venant d'Olonne

Pour cela un programme de réaménagement de la Rue des Marais est projeté en 2017 dont le budget prévisionnel est présenté comme suit

Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'œuvre	5 500 €	Réserve parlementaire	20 000 €
Travaux	92 000 €	FSIL	37 950 €
Mobilier urbain	29 000 €	Autofinancement	68 550 €
Total	126 500 €	Total	126 500 €

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide le programme de travaux et sollicite les subventions correspondantes.

### **13. Projet lié à la maison de M. Paul Faivre**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la réflexion sur la dynamisation du bourg et son accessibilité il est nécessaire d'envisager à nouveau l'ouverture du passage qui existait auparavant entre la Rue Georges Clémenceau et la rue du centre. La mise en vente de cette maison permet d'ouvrir à nouveau ce projet structurant pour la commune. La maison en elle-même ne serait probablement pas acquise ou du moins revendue car elle ne présente pas d'intérêt pour la commune qui dispose déjà de nombreuses salles.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de relancer ce projet d'accès et d'ouvrir les échanges avec les vendeurs.

### **14. Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, M. le Maire ne participant pas au vote, décide de renoncer d'user de son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- AO 263, 264, 265 : Habitation + Terrain – 1 Impasse de l'Ileau
- AH 342, 343 et 344 : Bâti + Terrain – Rue des artisans
- AN 406 et 413 : Terrains – Fief du quart
- AC 129 : Habitation + Terrain – 18 Rue du Hameau du clocher
- AD 52 : Terrain – 10 Rue de la Redoute
- AD 232 et 241: Terrains - Rue du Patis du Pin
- AH 317 : Terrain – 1Bis Impasse des Roses
- AO 213 : Bâti – Rue des Salais
- AD 140, 142 : Habitation + Terrain - 26 Rue du Patis du Pin
- AH 229 : Habitation + Terrain – 26 Rue du Grand chariot
- AC 151 : Habitation + Terrain – 7 Rue du Pré Neuf

### **15. Questions diverses**

- Mme Maryse Soudain indique que le CCAS a investi dans l'achat d'un minibus 9 places. Il s'agit en priorité de faire les déplacements vers le centre des Sables d'Olonne et le centre commercial d'Olonne sur Mer pour les séniors. La solution de location auprès de la commune de Vairé est devenue plus compliqué du fait de leurs propres besoins et d'une moindre disponibilité. Ce minibus fera l'objet d'un don à la commune et son usage sera également particulièrement destiné au centre de loisirs. Les 6 chauffeurs bénévoles restent : Georges Chabot, Michel Séjourné, Bertrand Giraudeau, Jean Maurice Mathé, Jean-Paul Violleau, Fulgent Arnou

- M. le Maire rappelle l'invitation des Sables d'Olonne Agglomération le 7 mars 2017 afin de présenter la nouvelle identité visuelle

- Le prochain conseil municipal est fixé au 20 mars 2017. Il sera précédé d'une commission « Finances » dont la date sera communiquée aux membres el plus rapidement possible

Séance levée à 23h15